



Réf. Farde e-Assemblées : 2324288

N° OJ : 15

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/03/2020

Objet : Eglise Sainte-Croix à Watermael-Boitsfort.- Budget 2020.

Le Conseil communal,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la nouvelle loi communale, article 255, 9°;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 relative au transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu l'ordonnance du 19 février 2004 portant modification du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises.

Vu le budget 2020 de l'église Sainte-Croix à Watermael-Boitsfort;

Considérant que ce budget doit être modifié comme suit:

- Article 17 des recettes ordinaires (dotations des communes) inscrire un montant de 12.762,43 EUR au lieu de 7.500,00 EUR;
- Article 20 des recettes extraordinaires (excédent présumé de l'exercice courant) ramener à 0 au lieu de 4.553,52 EUR;
- Article 52 des dépenses extraordinaires ((déficit présumé de l'exercice courant) inscrire un montant de 709,65 EUR au lieu de 0;

Après ces corrections, le budget 2020 peut être résumé comme suit :

Recettes : 40.009,43 EUR.

Dépenses : 40.009,43 EUR.

Considérant qu'afin de présenter son budget en équilibre, le subside communal de 12.762,43 EUR doit être réparti entre la Ville de Bruxelles et la commune de Watermael-Boitsfort, au prorata du nombre de paroissiens domiciliés sur le territoire de ces communes (1061 Bruxellois sur 4234 paroissiens);

Considérant que la quote-part de la Ville s'élève à 3.198,14 EUR ;

Considérant que la fabrique d'église inscrit également une dotation extraordinaire à l'article 25 des recettes extraordinaires d'un montant de 17.119,00 EUR pour pouvoir faire face aux gros travaux à l'église;

Considérant que la quote-part de la Ville s'élève à 4.289,86 EUR;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

DECIDE :

sous réserve des remarques qui précèdent, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du budget de 2020 de l'église Sainte-Croix à Watermael-Boitsfort.

Annexes :

[Budget 2020 église Sainte-Croix à Watermael-Boitsfort. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)